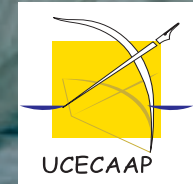


CENTRE DE FORMATION des Experts Judiciaires

près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Réalisation ORSI Imprimerie

formation permanente des experts inscrits | année 2013



21 juin 2013
Aix-en-Provence



UCECAAP
Centre de formation

52, rue Grignan - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Secrétariat de l'**UCECAAP**
52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE

à affranchir

Le Centre de Formation UCECAAP

A l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 21 Juin 2013, à Aix-en-Provence.**
de 10h à 16h

civil, pénal, administratif
procédures comparées

La formation se déroulera dans

Le Grand Amphithéâtre de Droit-Montperrin
Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Aix-Marseille

Site de Montperrin, 6, Avenue du Pigonnet
13100 Aix en Provence
Parking sur place (selon disponibilité)

- Accueil à partir de 9h30
- Déjeuner à 12 h

Intervenants :

• **Mme. Nicole GIRONA,**
Conseiller à la Cour d'appel d'Aix en Provence

• **Mme. Dominique MOYAL,**
Procureur au TGI d'Aix en Provence

• **Mr. Jean-Pierre DARIEUTORT,**
Président au Tribunal Administratif de Marseille

• **Mr. Jean-Jacques ALEXANDRE-SOUYRIS,**
Professeur à la faculté de Droit

Avec les concours de :

• **Philippe DEWEERDT, Bernard LEICEAGA,**
• **Philippe DEVILLIERS, Michel COULANGE,**
• **Jean-Pierre GONET, Michel GABETTI et Robert GIRAUD**

Vous vous êtes déjà inscrit en 2013 au Centre de Formation.	gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2013 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	50 € (adhésion 2013)
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP - Pour les experts - Pour les traducteurs interprètes	(adhésion 2013) 330 € 180 €
Avocats Experts membres de la CECAAM	50 €
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP	gratuit

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

Nota : l'adhésion au centre de formation (50 €, 180 € ou 330 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2013, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 7 juin 2013. Il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

CENTRE DE FORMATION
DES EXPERTS JUDICIAIRES

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente
des experts inscrits | année 2013

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique :

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 21 Juin 2013 (aux conditions financières ci dessous)

Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2013	gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'Ucecaap	50 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'Ucecaap	330 €
<input type="checkbox"/> Traducteur interprète	180 €
<input type="checkbox"/> Avocat	50 €
<input type="checkbox"/> Expert membre de la CECAAM	50 €
<input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^e cycle Droit ou Capa	gratuit

Participera au cocktail-déjeuner 25 €

Règlement : Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts

Ci-joint chèque(s) bancaires d'un montant de :

..... € pour mon inscription

et de € pour le déjeuner

à l'ordre du Centre de Formation Ucecaap

Transports

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Un car au départ de Nice (arrêts à Mandelieu et Le Muy)

Un car au départ de Saint Laurent du Var (Cap 3000)

Aller retour Aller Retour

